



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 16 janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noëlle CORNO
Laurent GODET
Murielle DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Charlotte PERCHER
Philippe RODRIGUES
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINÉAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Claude LEFORT, Linda DION, Oscar NAVARRO

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Claude LEFORT à Laurent BREZAC, Linda DION à Frédéric CHATELLIER, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY

Martin MOTTET a été élu Secrétaire de Séance.

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET RATTACHÉ DU CCAS

DL_2023_01_18

Madame CORNO expose :

Il convient de fixer le montant de la subvention d'équilibre à verser du budget principal de la Ville (compte budgétaire : ACSO-520B-657362), au budget rattaché du Centre Communal d'Action Sociale (compte budgétaire : CCAS-02-7474).

Compte-tenu de l'exposé du rapport de présentation budgétaire

Vu l'avis de la Commission Ressources du 4 janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **DE VOTER** la subvention d'équilibre en provenance du budget principal de la Ville, à hauteur de 77 090 € pour le budget autonome du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour l'exercice 2023,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,

MARTIN MOTTET



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL

